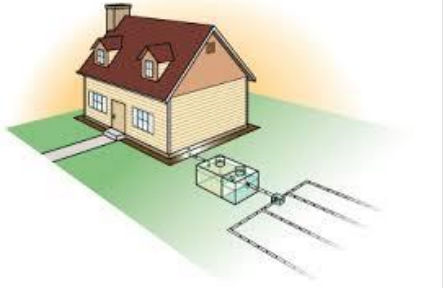


## Une installation septique a des limites!



Lorsque vous tirez la chasse d'eau en ville, les eaux usées disparaissent comme par enchantement et sont prises en charge par les services municipaux. A la campagne, les eaux usées disparaissent aussi mais elles sont toujours là, sur le terrain, en train de s'épurer grâce à l'installation septique en place.

Si l'on considère qu'une personne utilise en moyenne 300 litres d'eau par jour et que la capacité maximale d'une installation septique de 3 chambres est de 1081 à 1620 litres par jour... il y aura possiblement surcharge s'il y a plus de 6 personnes dans cette habitation...

Et s'il y a surcharge?

L'installation n'aura pas le temps requis pour bien « digérer » les matières fécales = risque d'endommager l'élément épurateur (champs d'épuration) = risque d'écoulement dans le lac = risque de cyanobactéries (algues bleues)

Recommandations pour éviter les surcharges :

- Respectez le nombre de personnes selon la capacité de l'installation
- Gérez les périodes de pointe
- Prenez des douches au lieu des bains

## Feux à ciel ouvert, feux d'artifices et lanternes volantes

Consultez les panneaux aux 2 entrées du village, sur la page d'accueil du site de Rivière-Rouge ou celui de la SOPFEU pour connaître l'indice d'inflammabilité. Abstenez-vous s'il est ÉLEVÉ (jaune) ou EXTRÊME (rouge).

Dans tous les cas, évitez de faire des feux lorsqu'il vente!

### Feux à ciel ouvert :



La dimension de votre feu ne doit pas dépasser un mètre de hauteur, de largeur et de profondeur

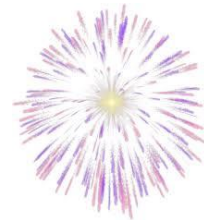
Aucun feu ne doit être fait dans la bande riveraine

Assurez-vous que sa fumée n'incomode pas vos voisins

Ne laissez jamais un feu sans surveillance et assurez-vous d'avoir de l'eau à proximité

### Feux d'artifices et lanternes volantes :

Soyez très prudents et gardez en tête que ces articles sont faits de produits polluants et toxiques et peuvent être la cause d'incendies si vous ne respectez pas certaines règles de sécurité



**Aiguilles de pins et résidus végétaux :** il est beaucoup plus écologique de les composter ou de s'en servir comme paillis plutôt que de les brûler.

# ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DU LAC LANTHIER



## CODE D'ÉTHIQUE

Courriel : [ass.lanthier@hotmail.com](mailto:ass.lanthier@hotmail.com)

Page Facebook : Association des  
Résidents du Lac Lanthier

Groupe (fermé) Facebook : Groupe des  
Résidents du Lac Lanthier

## Le lac, une entité fragile

S'il est agréable de se retrouver sur le bord d'un lac, de s'y baigner, d'y pêcher et d'y pratiquer des activités nautiques, il est aussi important d'éviter de poser des gestes qui pourraient nuire à sa survie et accélérer son vieillissement.

Évitez donc d'y jeter ou d'y déverser quoi que ce soit, de naviguer trop près des rives (érosion des berges) et dans les endroits marécageux (propagation des plantes aquatiques)

## Respectez vos voisins



**Le bruit :** sans conteste la hantise de vos voisins! Que ce soit sur votre terrain ou sur l'eau, évitez les bruits excessifs de moteur, de systèmes de son, etc. Si vous faites un party, avisez-en vos voisins.

**Pollution lumineuse :** aucun faisceau lumineux ne devrait être pointé vers une autre propriété

**Intimité :** évitez de circuler trop près des rives

**Sur le chemin du lac :** gardez votre droite et soyez courtois en ralentissant en présence de piétons et de cyclistes.

## Nourrissage des animaux sauvages

Qu'il s'agisse des chevreuils, des outardes, des canards, dindons ou autres, il est **INTERDIT** de nourrir les animaux sauvages qui n'en tirent d'ailleurs aucun avantage. De plus, les canards et les outardes produisent une grande quantité de coliformes fécaux, ce qui peut rendre l'eau impropre à la baignade, il n'est donc pas recommandé de les nourrir.



## Le myriophylle à épi

Cette plante envahissante représente une menace pour nos lacs! Une fois installée, il est presque impossible de limiter sa propagation. Elle se multiplie très rapidement et rend nos plans d'eau impraticables à la baignade, à la pêche et aux activités nautiques.

Il est donc **PRIMORDIAL** de respecter le règlement municipal concernant le **LAVAGE DE TOUTE EMBARCATION** ayant navigué sur un autre plan d'eau.

## Lavage obligatoire de votre embarcation



**Embarcation-moteur :** utilisez l'une des stations de lavage de la région qui vous remettra un certificat de conformité

**Pédalo, canot, kayak, équipement de plongée, etc :** inspectez minutieusement et lavez (au jet d'eau si possible) loin de la rive

## Naviguez de façon responsable

- Vous devez posséder un permis de conducteur d'embarcation de plaisance
- Assurez-vous que votre embarcation contient le matériel de sécurité nécessaire
- A moins de 30 mètres des rives, respectez une vitesse de moins de 10 km/hre
- Effectuez un départ et une arrivée perpendiculaire à la rive
- Réduisez la vitesse dans les baies
- Circulez le plus loin possible des baigneurs, des embarcations non motorisées et de la rive (50 mètres)
- Respectez les règles de sécurité pour les activités de remorquage
- Évitez d'aller dans les endroits où les plantes aquatiques sont abondantes pour éviter leur propagation
- Respectez la quiétude des riverains en maintenant le volume de votre radio à faible intensité et en évitant les virages serrés, sauts de vagues, etc.

